

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Le 28 janvier 2014

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présents : Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier et Johanne Dubé, Messieurs les conseillers Robert Bérubé, Christian Dionne, Éric Lavoie et Benoit Fraser.

025.01.14

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ouverture de la séance extraordinaire du 28 janvier 2014 soit acceptée suite à la renonciation d'un avis de convocation pour des sujets discutés lors d'une rencontre de travail.

Nathalie Lévesque

Christian Dionne

Julie Mercier

Johanne Dubé

Benoît Fraser

Éric Lavoie

Robert Bérubé

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 276 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Avis de motion est par la présente donné par Mme Johanne Dubé qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 276, abrogeant le règlement numéro 266 et portant sur code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Pacôme sera présenté.

Johanne Dubé, conseillère

026.01.14

DÉPÔT DES COMPTES DE TAXES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2012

ATTENDU QUE certains comptes de taxes de 2012 et des années antérieures restent encore à recevoir;

ATTENDU QUE les dossiers mis en vente pour non-paiement de taxes doivent parvenir à la MRC de Kamouraska au plus tard le 10 février 2014;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à faire parvenir à la MRC de Kamouraska les dossiers des propriétaires dont les taxes de 2012 et antérieures ne sont pas réglées et qui atteignent un montant minimum de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) pour mettre en vente pour non-paiement de taxes.

027.01.14

AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT AU COMPTE OPÉRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme possède une marge de crédit au montant de trois cent mille dollars (300 000,00 \$) à son compte opération à la

Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière;

ATTENDU QUE suite au refinancement majeur de décembre 2013 qui regroupe plusieurs prêts, les paiements à effectuer en décembre et janvier sont devenus beaucoup plus importants;

ATTENDU QUE les premiers versements de taxes sont prévus pour le début du mois de mars de l'année en cours;

ATTENDU QUE pour 2013 plusieurs investissements ont été effectués pour le programme sur la taxe sur l'essence et que le versement final de cette subvention arrivera plus tard en 2014;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à faire parvenir une demande d'augmentation de la marge de crédit de la Municipalité de Saint-Pacôme auprès du Centre Financier aux Entreprises Desjardins de la Côte-du-Sud de trois cent mille (300 000,00 \$) à cinq cent mille dollars (500 000,00 \$) et que la marge demeure aux fins d'assumer les charges d'opération de la Municipalité de Saint-Pacôme. Les signataires de cette demande seront la mairesse, Mme Nathalie Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee.

028.01.14

ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LES NOUVELLES ÉPINGLETTES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme ne possède plus d'épinglettes arborant ses armoiries pour identifier ses élus, employés et bénévoles;

ATTENDU QUE le directeur général a demandé des soumissions sur invitation auprès de deux firmes en publicité de la région;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Publicité P.A. Michaud au prix de quatre-cents dollars (400,00 \$) taxes en sus pour une quantité de deux cent cinquante (250) épinglettes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

029.01.13

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h58.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Frédérick Lee
Directeur général